



C/42/17

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 octobre 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante-deuxième session ordinaire
Genève, 30 octobre 2008

PROLONGATION DU MANDAT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa vingt-cinquième session extraordinaire, tenue à Genève le 11 avril 2008, le Conseil a décidé “de ne pas prendre de décision concernant la prolongation d’un an du mandat en cours du secrétaire général adjoint et d’envisager une prorogation de trois ans à la quarante-deuxième session ordinaire du Conseil prévue le 30 octobre 2008” (voir le paragraphe 31 du document C(Extr.)/25/10 intitulé “Compte rendu”).
2. La prolongation actuelle du mandat du secrétaire général adjoint expire le 30 novembre 2009 (voir le paragraphe 45 du document C/40/19 Rev. intitulé “Compte rendu”).
3. À l’issue de consultations menées avec le Gouvernement allemand et le secrétaire général adjoint, le secrétaire général par intérim recommande que le mandat actuel du secrétaire général adjoint soit prolongé d’un an, jusqu’au 30 novembre 2010. Pour la période allant du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2012, le secrétaire général adjoint s’est vu offrir par le directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) une fonction prioritaire en qualité de conseiller principal à l’OMPI chargé de promouvoir la propriété intellectuelle auprès de la communauté internationale afin de relever des défis mondiaux tels que le changement climatique, la désertification, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité.

4. Le Conseil est invité à prolonger le mandat du secrétaire général adjoint jusqu'au 30 novembre 2010.

[Fin du document]